

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 105/2021**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Rue des colombes – Sté DS Littoral**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 04/05/2021 – de Mme BUI Morgane– de la Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE.

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de réalisation de raccordement gaz (chaussée et trottoir) – rue des colombes ;**

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, rue des colombes (à hauteur du n° 358), pour des travaux de réalisation de raccordement gaz, à partir du 14/05/2021 pour une durée d'intervention des travaux de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr) –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme BUI Morgane– de la Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE
- e-mail : [morgane.b@ds-littoral.fr](mailto:morgane.b@ds-littoral.fr)

Fait à HERZEELE, le 07 mai 2021

Le Maire,  
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 07 mai 2021

Le Maire,  
S.FRANCKE

